



40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre

Tél. : 05 61 90 87 10

✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 19 août 2025 à 18h00,

Au siège du SIVOM

Date de la convocation : le 11 août 2025

En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
28	23	3	26

PRÉSENTS : Jacques BABY, Pierre CAILLET, Yves CARON-JOURDA, Jean-Michel CAZAUX, Patrick CHAGNE, Olivier CORNET, Michel DEJEAN, Bernard DELCROIX, Jean-Marc ESQUIROL, Miguel JOSSE, Patrick LEFEBVRE, Jean-Marc MANFRIN, Magali MASSE, Cyril MASSIP, Charles NAYLIES, Cyrille PERSILLON, Serge PICARD, José ROSELLO, Jean-Eudes ROUJAS, Roger SANTA-CRUZ, Laetitia SEGALA, Daniel ESCORIHUELA, Marie-Françoise VIDAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Sophie JEAN à Jean-Eudes ROUJAS, Marion DOUYLLIEZ à Bernard DELCROIX, Jean CHALDUC à Marie-Françoise VIDAL, Maryse VEZAT-BARONIA à Daniel ESCORIHUELA

SECRETAIRE : Yves CARON-JOURDA

ORDRE DU JOUR

- Retour des propositions à la Chambre Régionale des Comptes Occitanie
- Etalement de la fiscalité et de la participation des communes étalées sur quatre ans au lieu de trois afin de permettre un retour à l'équilibre des budgets du SAAD et du budget général (cf. tableau ci-joint).
- Annulation des modalités de financement prévues pour le budget restauration au titre des quatre derniers mois de l'exercice 2025.
- Mise en place d'un moratoire sur les mesures envisagées pour les exercices 2026 et 2027, compte tenu du projet de cession de la cuisine centrale.

1. Retour des propositions à la Cour Régionale des Comptes Occitanie

Vu l'avis rendu par la Cour Régionale des Comptes Occitanie en date du 18 juillet 2025 et les recommandations émises, le Président expose la situation financière du budget principal et du budget annexe SAAD, ainsi que les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Propositions initiales :

- Le doublement du produit de la fiscalité additionnelle, portée à 1 000 000 €, afin de couvrir le déséquilibre du budget principal ;
- La participation des communes membres à hauteur de 399 369 €, afin de couvrir le déséquilibre du budget du SAAD ;
- La mise en œuvre d'un plan de redressement sur trois exercices.

Cependant, compte tenu des engagements budgétaires déjà pris par les communes membres, de la nécessité d'organiser une communication préalable auprès des administrés, le Comité Syndical sollicite que les montants à prélever, tant au titre de la fiscalité additionnelle que de la participation des communes, soient étalés sur les exercices 2026, 2027 et 2028, conformément au tableau annexé.

2. Budget restauration

Le Comité Syndical se réunit ce jour en raison des difficultés financières du service restauration et afin d'y mettre un terme.

Proposition :

- Annulation des modalités prévues concernant le budget restauration pour les quatre derniers mois de l'exercice 2025
- Moratoire sur les modalités prévues pour 2026 et 2027, en raison du projet de cession de la CUISINE CENTRALE

Projet de cession :

Le Président informe le Comité d'une éventuelle reprise de la CUISINE CENTRALE par le groupe EDENIS, comprenant les locaux, les annexes, les matériels, le restaurant, les espaces de stockage.

3. Délibérations complémentaires

Le Comité Syndical examine également les mesures suivantes :

- Augmentation du tarif horaire de la prestation non conventionnée ;
- Augmentation du tarif kilométrique travail, abrogeant et remplaçant la délibération du 30 juillet 2025.

La séance levée à 20h00

Le Président,
J-M. ESQUIROL

Le secrétaire,
Yves CARON-JOURDA